



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Sixième session

10 - 28 septembre 2007

Discours de présentation de M. Doudou Diène

Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme,  
de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance  
qui y est associée

Genève, Palais des Nations, 13 septembre 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les délégués  
et représentants des organisations non gouvernementales

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la décision 4/9 du Conseil des droits de l'homme, m'invitant à faire rapport sur toutes les manifestations de la diffamation des religions et en particulier sur les incidences graves de l'islamophobie sur la jouissance de tous les droits.

Conformément à la demande du Conseil, ce rapport, qui doit être rapproché de mes rapports précédents sur la question, examine plus particulièrement l'islamophobie, mais traite également d'autres manifestations de discrimination religieuse, notamment l'antisémitisme, la christianophobie et d'autres appels à la haine qui visent les pratiques religieuses ou spirituelles d'autres groupes ethniques ou religieux. Cette approche holistique, dans la ligne de mes rapports précédents, est basée sur ma conviction que l'égalité de traitement de toutes les formes de discrimination constitue une condition nécessaire pour combattre efficacement la diffamation des religions.

Dans mon rapport, j'analyse tout d'abord la tendance croissante de la diffamation des religions dans le contexte actuel caractérisé par la banalisation du racisme et de la xénophobie et leur légitimation intellectuelle. Ces tendances se manifestent notamment par la prégnance de plateformes politiques racistes de partis et mouvements d'extrême droite dans les programmes politiques de partis démocratiques et, plus particulièrement en ce qui a trait à la diffamation des religions, par un environnement idéologique dominant marqué par deux tendances contradictoires : l'instrumentalisation politique de la religion et la suspicion du fait religieux. Ce contexte, fortement influencé par des idéologues de la guerre froide, est aussi caractérisé par une lecture dogmatique des droits de l'homme, illustrée par l'opposition délibérée entre la liberté d'expression et la liberté de religion, balayant leur complémentarité ainsi que les limites et restrictions soigneusement énoncées dans les instruments internationaux pertinents. Le dernier exemple se trouve dans les caricatures parues dans un journal suédois représentant le prophète Mahomet sur un corps de chien.

La coïncidence du discours diffamatoire, dans un contexte politique, intellectuel et médiatique favorable, avec des politiques ou des pratiques d'exclusion politiques et socio-économiques des minorités religieuses, est en train de constituer un mécanisme favorable à l'incitation à la haine

raciale et religieuse. Je fournis de nombreux exemples dans mon rapport, notamment à l'encontre des communautés arabes et musulmanes.

L'islamophobie constitue, dans le contexte actuel, la forme la plus grave de diffamation des religions. Idéologie dominante pour un nombre croissant de responsables politiques et de personnalités influentes du monde intellectuel et médiatique, elle réunit les ingrédients objectifs d'un conflit de civilisations et de religions: l'association essentialiste de l'islam à la violence et au terrorisme, la volonté d'imposer l'invisibilité à ses expressions extérieures et le silence à ses pratiquants notamment par l'interdiction de la construction de mosquées, et la suspicion de son enseignement religieux. Trois développements récents illustrent de la gravité de l'islamophobie : une manifestation, la semaine dernière, de partis et groupes politiques belges et européens, à Bruxelles contre, je cite, « l'islamisation de l'Europe » ; la théorisation intellectuelle et idéologique de l'islamophobie par Norman Podhoretz, rédacteur en chef de la revue influente « Commentary » et conseiller d'un candidat à la présidence des Etats-Unis, dans son dernier livre intitulé « World War IV : The Long Struggle Against Islamofascism » ; et la montée de restrictions ou d'opposition à la construction de mosquées. Je cite deux exemples récents dans mon rapport : d'une part, l'opposition à la construction d'une nouvelle mosquée à Cologne et, d'autre part, en Suisse, le projet de référendum de l'Union Démocratique du Centre sur l'interdiction de construire de nouveaux minarets dans le pays. Cette tendance s'inscrit dans ce que j'ai dénoncé dans mes rapports précédents, à savoir, l'instrumentalisation politique du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance. En effet, c'est ce même parti qui, par une affiche récente relative à une proposition de renvoi des étrangers criminels, vient de susciter une polémique sur ses connotations racistes. En effet, l'affiche montre trois moutons blancs expulsant un mouton noir du territoire suisse. Je me félicite non seulement du débat démocratique en profondeur suscité par cette affiche dans la société suisse, mais également de la réponse du Conseil fédéral que je viens de recevoir. Après lecture attentive de cette réponse et compte tenu des précédents mentionnés dans mon rapport de visite sur la Suisse, je partage le point de vue d'organisations de la société civile qui ont estimé que cette affiche était de nature à susciter la haine raciale et religieuse. J'estime, en conséquence, que la liberté d'expression ne doit pas servir de paravent à l'incitation à la haine raciale et religieuse et que le retrait de cette affiche serait plus conforme à l'image avérée de la Suisse comme pays respectueux des droits de l'homme.

L'antisémitisme, forme historique la plus ancienne de discrimination et de diffamation des religions, non seulement reste profondément prégnante dans ses terres d'élection, notamment

dans la nouvelle Europe, mais insidieusement gagne d'autres régions du monde. Ainsi, de manière particulièrement significative, l'antisémitisme et l'islamophobie constituent la plateforme politique d'un parti membre de la coalition de gouvernement en Pologne. La christianophobie se développe de manière inquiétante sous la double pulsion de l'association du christianisme à l'Occident et à la colonisation ainsi que du prosélytisme de certains mouvements évangéliques. L'hindouisme et le sikhisme sont également victimes dans certaines régions du monde de discriminations historiques et du refus moderne de la diversité. Les traditions religieuses et spirituelles des peuples autochtones et des communautés de descendants d'Africains souffrent encore des discriminations et des diabolisations historiques émanant d'autres religions.

Après avoir abordé le phénomène de la discrimination religieuse dans ses différentes manifestations, je note que la lutte contre la discrimination à l'égard des religions pose un défi fondamental et complexe, à la fois politique et éthique, inhérent à la tension entre, d'une part, la singularité de chaque phobie et, d'autre part, l'universalité des causes de ces phobies. Le défi politique que doivent relever les sociétés multiculturelles, avec leurs divers héritages de discrimination et de domination, est de concevoir des politiques et des programmes articulés autour de deux principes liés, à savoir la reconnaissance et le respect des spécificités religieuses, culturelles et ethniques de chaque groupe ou communauté, et la promotion de la connaissance réciproque et des interactions entre ces communautés. Dans mon rapport, je fais mention de quelques-unes des initiatives les plus notables qui ont été entreprises pour combattre le phénomène de la diffamation des religions.

Mes recommandations s'articulent autour des orientations suivantes: la centralité de l'acceptation et de la promotion de la diversité; la nécessité de centrer le dialogue interreligieux autour de l'éthique commune à toutes les religions et non sur les dogmes théologiques; l'introspection critique pour toute religion sur les sources historiques et théologiques de la diffamation dont elle est victime; la promotion d'une action conjointe des religions pour la démocratie, les droits de l'homme et la lutte contre la pauvreté dans leurs sociétés; et enfin, l'équilibre et la complémentarité entre la liberté d'expression et la liberté de religion.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre attention